



### Communiqué de presse

**Douze associations et fédérations du Poitou-Charentes s'unissent pour faire annuler un arrêté inter-préfectoral jugé nuisible pour la nature et l'environnement.**

**Mobilisation régionale associative contre l'arrêté autorisant la construction et l'exploitation de 19 réserves de substitution**

**Décision de déposer un recours au Tribunal Administratif**

NIORT le 06 février 2018

Le 29 mars 2017 se terminait l'enquête publique organisée pour les 19 réserves de substitution projetées dans les bassins de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Malgré les nombreuses dépositions argumentées et défavorables au projet, les préfets des trois départements concernés (17, 79, 86) l'ont validé, le 23 octobre 2017, par un arrêté interdépartemental.

Contre ce projet globalement néfaste pour l'environnement, **en particulier par son surdimensionnement, et par la quasi-absence des alternatives et l'absence d'engagement sur l'amélioration des pratiques agricoles.**

Face aux **impacts cumulés non maîtrisés** sur la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que sur les milieux aquatiques,

Opposées au **financement public** de ce projet **au seul bénéfice d'une minorité d'agriculteurs,**

Face aux **inégalités d'accès à la ressource en eau et à l'impact sur le prix du foncier,** induites par ce type de projet ...

- ⇒ **Douze associations et fédérations oeuvrant pour la protection de la nature et pour la défense de l'environnement ou pour celle des consommateurs** se sont regroupées dans un collectif inter-associatif.
- ⇒ Ce collectif représente plus de **50.000 adhérents** sur les 3 départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vienne.
- ⇒ **Le collectif a décidé de déposer un recours commun auprès du Tribunal Administratif visant à l'annulation de cet arrêté interdépartemental.**

Cette action collective et régionale se situe dans une démarche d'avenir pour que la protection des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau pour tous deviennent une réalité conformément à la loi du 30 décembre 2006 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)).

L'annulation de cet arrêté sera un encouragement pour ceux et celles qui souhaitent aller vers des activités agricoles respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau.

Les associations et fédérations signataires de ce communiqué soulignent la nécessité d'un travail collectif pour relancer un **projet de territoire associant réellement toutes les composantes de la société**.

Les signataires (ordre alphabétique) : Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement, Coordination de Défense du Marais Poitevin, Deux-Sèvres Nature Environnement, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédération de Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Nature Environnement 17, Pêches sportives de Saint-Maixent, Poitou-Charentes Nature, SOS Rivières et Environnement, UFC-Que Choisir Poitou-Charentes, Vienne Nature

Nous appelons d'ores et déjà les citoyens à se mobiliser pour soutenir cette action de recours juridique, soit par soutien direct (dons) aux associations, ou par un financement participatif qui sera lancé prochainement sur la plateforme : [www.helloasso.fr](http://www.helloasso.fr)

-----

Un point presse sera organisé le 9 février 2018 à 10h, au 33 rue du Galuchet à Niort, au local de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres.

Contact presse : [estelle.rodon@marais-poitevin.org](mailto:estelle.rodon@marais-poitevin.org)